



Déroulé du webinaire

- ➤ La vaccination du voyageur......Dr C. HOMMEL
- ➤ La réglementation de la vaccination à l'officine......Dr C. WILCKE
- > Présentation du questionnaire pharmacie......Dr J. GRAVOULET
- > Temps d'échange questions / réponses

Webinaire du 12 Mai 2023

Vaccination du voyageur

1 Mai 2023

LA VACCINATION DU VOYAGEUR

Dr Christophe HOMMEL,

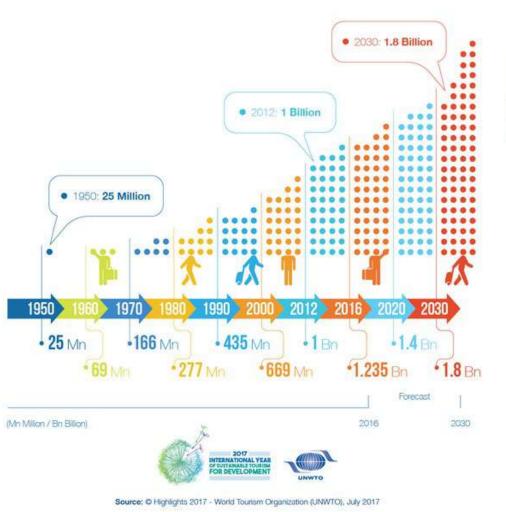
Vaccination du voyageur

Médecin responsable du centre de vaccinations internationales (CVI) et du centre antirabique de STRASBOURG

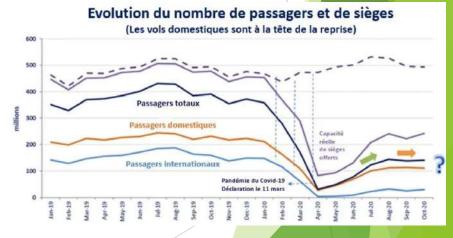


12 Mai 2023

Projection et perspectives







The Conversation du 2 décembre 2020

Vaccinations obligatoires / Vaccinations recommandées



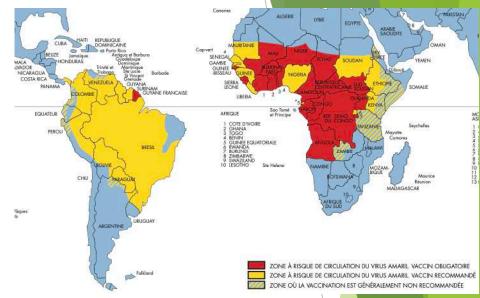


Objectif: empêcher la propagation internationale des maladies

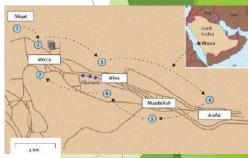


Certificat de vaccination requis au passage des frontières

- → vaccin contre la fièvre jaune
- → vaccin anti-méningococcique (La Mecque)



Conseils de santé aux voyageurs 2022-2024 C Hommel





Vaccinations obligatoires / Vaccinations recommandées

RECOMMANDATION VACCINALE



Protection individuelle contre un risque évalué

En fonction:

- de la situation épidémiologique du pays visité
- de son niveau sanitaire
- des modalités de séjour : durée, itinéraire, hébergement...
- du statut immunitaire du voyageur
- des facteurs de risque individuels

Les vaccinations du voyageur



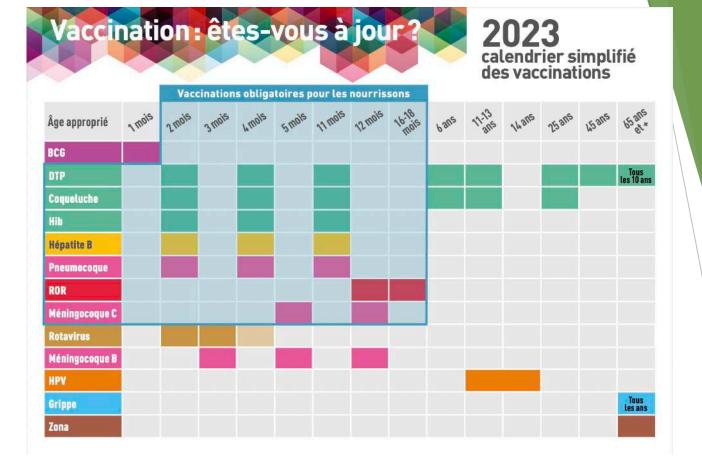
Vaccins du calendrier classique

Vaccins
en fonction
de la situation
épidémiologique
de la zone visitée

Vaccins

en fonction des conditions, du type et de la durée du séjour Vaccins

selon la saison et les facteurs de risque individuels



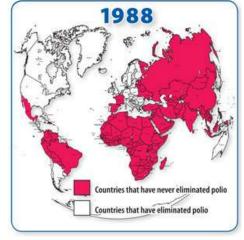
- Covid
- Mpox (Imvanex® et Jynneos®).
- Rotavirus : Rotarix® (vaccin monovalent) deux doses à 2 et 3 mois de vie. (âge limite 6 mois pour Rotarix®)
 RotaTeq® (vaccin pentavalent) trois doses à 2, 3 et 4 mois de vie. (âge limite 8 mois pour RotaTeq®)
- Grippe: enfants de 2 ans à 17 ans révolus, sans comornidité

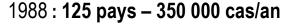
Fluenz Tetra®. En cas d'indisponibilité de ce vaccin, la HAS rappelle que les quatre autres vaccins antigrip-paux (Fluarix Tetra®, Vaxigrip Tetra®, Influvac Tetra®, Flucelvax®) qui disposent d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) chez l'enfant peuvent être utilisés.

! DETTE IMMUNITAIRE : couverture vaccinale non optimale dans le contexte de la COVID

La vaccination, une solution pour éradiquer des maladies : <u>la poliomyélite</u>







2013 : **3 pays – 481 cas**

Polio sauvage Polio vaccinal

2016: **37 cas 5 cas**

2017: **22** cas **96** cas

2018: **33 cas 104 cas**

2019: **176 cas 378 cas**

2020 : **140 cas 1113 cas**

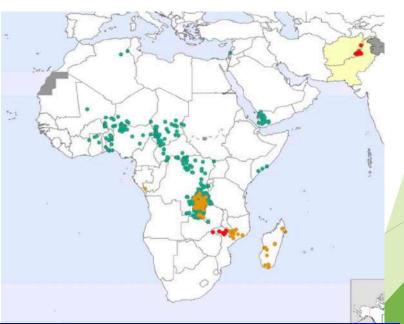
2021: 6 cas 691 cas

2022 : **30** cas **856** cas



Cas de poliomyélite du 3 mai 2022 au 2 mai 2023





Virus Polio type 2 éradiqué depuis 2015 Virus Polio type 3 éradiqué 2019

WPV1 cases (late	est onset)
Pakistan	17	20-Feb-2
Afghanistan	1	29-Aug-22
Mozambique	7	10-Aug-22
cVDPV1 cases (la	test ons	et)
DR Congo	153	6-Mar-23
Madagascar	18	1-Mar-23
Mozambique	24	27-Feb-2
Malawi	4	1-Dec-22
Congo	1	15-Oct-22
CVDPV2 cases (la	test ons	et)
Côte d'Ivoire	1	22-Mar-2
DR Congo	311	5-Mar-23
CAR	10	27-Feb-2
Benin	13	23-Feb-2
Indonesia	4	20-Feb-2
Israel	1	13-Feb-2
Chad	43	13-Feb-2
Somalia	4	12-Jan-2
Nigeria	22	1-Jan-23
Niger	13	25-Dec-2
Cameroon	3	22-Dec-2
Yemen	61	14-Dec-2
Algeria	2	13-Dec-2
Burundi	1	24-Nov-2
Sudan	1	31-Oct-22
Mali	2	26-Oct-22
Togo	1	30-Sep-2
Ghana	3	14-Sep-2
USA	1	20-Jun-22

2

Vaccinations en fonction

de la situation épidémiologique de la zone visitée



Fièvre jaune

Hépatite A

Encéphalite japonaise

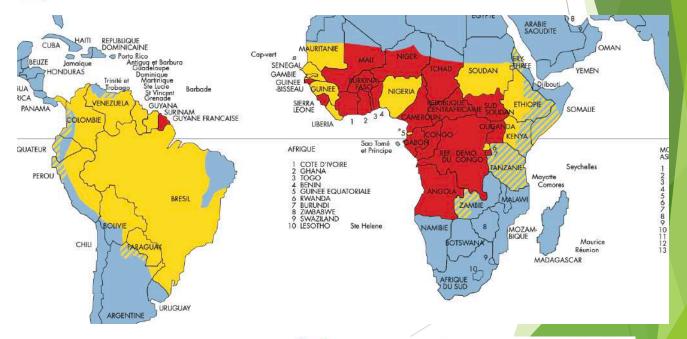
Encéphalite à tiques



2. Les vaccinations en fonction de la situation épidémiologique de la zone visitée



 Indispensable pour un séjour dans une région endémique même en l'absence d'obligation administrative (taux de mortalité = 50-80%) Validité administrative à vie du vaccin Stamaril depuis le 11 juillet 2016 (RSI)



200 000 cas / an dont 30 000 décès

ZONE À RISQUE DE CIRCULATION DU VIRUS AMARIL. VACCIN OBLIGATOIRE

ZONE À RISQUE DE CIRCULATION DU VIRUS AMARIL. VACCIN RECOMMANDÉ

ZONE OÙ LA VACCINATION EST GÉNÉRALEMENT NON RECOMMANDÉE

2. Les vaccinations en fonction de la situation épidémiologique de la zone visitée

Prévalence

- Haute endémicité : Afrique, MO, Chine, Inde, Amérique centrale et du sud
- Moyenne endémicité : DOM-TOM, ex-URSS, pourtour Méditerranéen
- Faible endémicité : Amérique du Nord, Europe, Japon, Australie
- Très faible endémicité : pays scandinaves

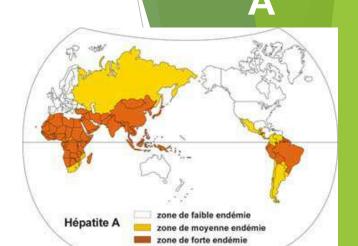


- Transmission féco-oral = Péril fécal
- Transmission sexuelle possible
- Pas de forme chronique mais **forme fulminante** possible
 - Risque augmente avec l'âge
- **Létalité** : < 40 ans = 2 % > 60 ans = 4 %

Vaccination impérative pour les voyageurs originaires des pays de prévalence faible MEME LA VEILLE D'UN DEPART

- Vaccin pour tout voyage hormis :
 - ✓ Amérique du Nord
 - ✓ Europe occidentale
 - ✓ Australie et Japon

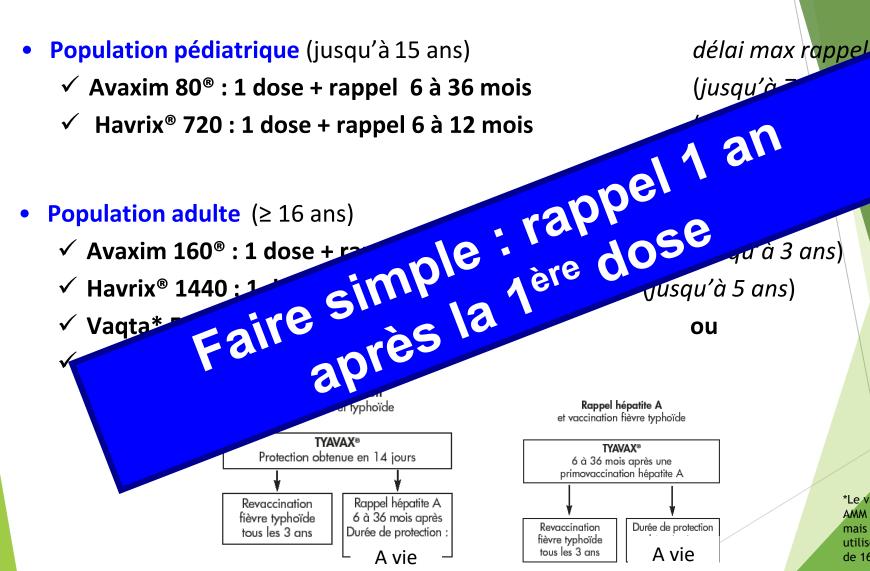
- Exception :
 - ✓ Personnes nées avant 1945
 - ✓ ou ayant un antécédent d'ictère
 - ✓ ou originaires d'une zone d'endémie



Hépatite



HA schémas vaccinaux

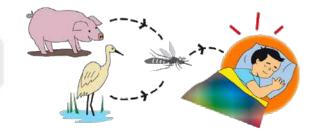


*Le vaccin Vaqta 50 a une AMM à partir de 18 ans mais peut en pratique être utilisé - hors AMM - à partir de 16 ans

2. Les vaccinations en fonction de la situation épidémiologique de la zone visitée



Encéphalite japonaise



Pas de demoire estau par de tracontratario
Considere de servira applicate par
Considere de servira applicate par
Considere de servira applicate par
Considere de servira de contribe effectives)

4 Servica applicate per entre de contribe effectives)

50 000 cas / an dont 10 à 15 000 décès et séquelles neuropsychiatriques

Probabilité pour un voyageur européen : < 1 par million

Probabilité en cas de séjour en zone rurale (nuits) pendant la saison de transmission : 1 pour 5000



Vaccination recommandée pour les personnes âgées de plus de 2 mois, dans les circonstances suivantes :

- **exposition au risque** dans un pays où existe une transmission de l'EJ : séjour (quelle qu'en soit la durée) dans une zone où l'irrigation par inondation est pratiquée (rizières), à proximité d'élevages de porcs, en période d'épidémie (ou de circulation accrue du virus chez l'animal) ;
- expatriation dans un pays situé dans la zone de circulation du virus ;
- toute autre situation jugée à risque par le médecin vaccinateur.

Encéphalite japonaise schémas vaccinaux

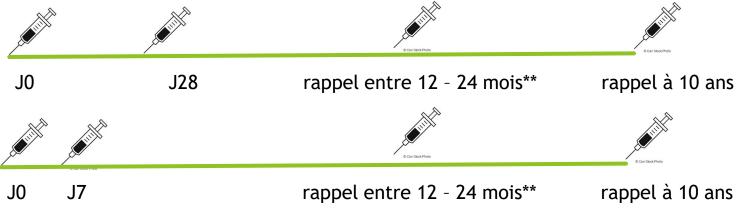
Enfant 2 mois à 17 ans révolus



* ½ dose entre l'âge de 2 mois et 3 ans ** 12 mois si exposition continue au risque

rappel entre 12 - 24 mois**





Il est recommandé de terminer le schéma de primovaccination en 2 doses avec Ixiaro®. Si le schéma complet de primo-vaccination non réalisable avant le départ, s'assurer de la disponibilité de ce vaccin (souche SA 14-14-2 inactivée) dans le pays de destination. Le rappel devra également etre réalisé avec le même vaccin. Pour les personnes vaccinées antérieurement avec un schéma complet par Jevax® et à nouveau en situation d'exposition au virus, 1 dose de rappel par Ixiaro® est suffisante pour les adultes (recommandation hors AMM).

Adulte > 65 ans

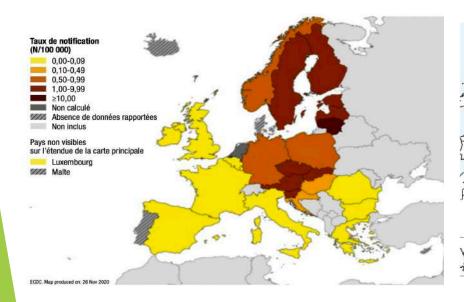


2. Les vaccinations en fonction de la situation épidémiologique de la zone visitée



Encéphalite à tiques

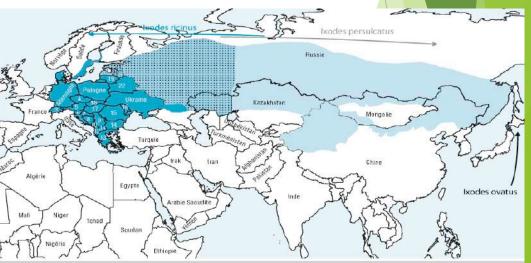
- ▶ Vaccination proposée pour tous séjours en zone rurale ou forestière d'endémie (Europe centrale, orientale et septentrionale, Asie centrale, nord de la Chine) du printemps à l'automne
- 2019: 95% des 3411 cas survenus entre mai et novembre
- Concerne plus les hommes et les 45-64 ans





Répartition des cas confirmés d'encéphalite à tiques par pays pour 100 000 habitants, Union européenne/Espace économique européen, 2019

Source ECDC: Rapports en provenance de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Suède.



Liste des pays déclarant des cas d'encéphalite à tiques (TBE) et des pays avec des cas sporadiques ou des données peu documentées

Par rapport à la liste des pays en 2021, il n'a pas été rapporté de différence en 2022.

À noter : pour les **pays indiqués en gras** la vaccination est recommandée pour des conditions de séjour précisées ci-dessus ; pour les pays non en gras, la vaccination est à envisager au cas par cas.

	Pays en caractères gras : TBE endémique Pays en caractères non gras : cas sporadiques ou données peu documentées
Europe	Albanie, Allemagne (länder du sud du pays: Bayern, Bade-Würtenberg, Thüringen, Sachsen, Saarland, Rheinland-Pfalz, Hessen; et Niedersachsen), Arménie, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie, Bulgarie, Croatie, Danemark, Estonie (ouest du pays), Finlande (régions côtières et archipels au sud du pays), France, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie occidentale, Serbie, Slovaquie (nord et centre du pays), Slovénie, Suède (sud du pays), Suisse (hormis les cantons du Tessin et de Genève), Ukraine
Hors Europe	Chine (Nord-Est et Nord-Ouest), Corée du Sud, Japon, Kirghizstan, Mongolie, Russie orientale

Enfant ≥ 12 ans et adultes

ENCEPUR®

Schéma classique : M0 – M1 à 3* – M 9 à 12	1ère dose de rappel	Rappels suivants
Âgé de 12 à 49 ans	3 ans	Tous les 5 ans
Âgé≥50 ans		Tous les 3 ans
Schéma accéléré : J0 – J7* – J21	1ère dose de rappel	Rappels suivants
Âgé de 12 à 49 ans	10 > 10	Tous les 5 ans
Âgé ≥ 50 ans	12 à 18 mois après	Tous les 3 ans

^{*} La 2º dose peut être administrée à J14. La séroconversion est généralement assurée au plus tôt 14 jours après la seconde injection

Enfant de 1 an à 15 ans Enfant ≥ 16 ans et adultes TICOVAC® 0,25 ml Enfants TICOVAC® 0,50 ml Adultes

Schéma classique : M0 – M1 à 3 – M 9 à 12	1ère dose de rappel	Rappels suivants
Âgé de 1 à 59 ans	3 ans	Tous les 5 ans
Âgé ≥ 60 ans		Tous les 3 ans
Schéma accéléré : J0 – J14 – M5 à 12	1 ^{ère} dose de rappel	Rappels suivants
Âgé de 1 à 59 ans	3 ans	Tous les 5 ans
Âgé≥60 ans		Tous les 3 ans

3.

Vaccinations en fonction des conditions et de la durée du séjour



Typhoïde

Hépatite B

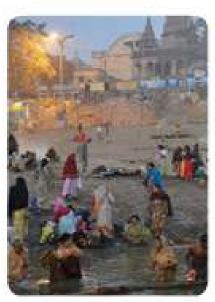
Infections invasives à méningocoque

Rage

Choléra





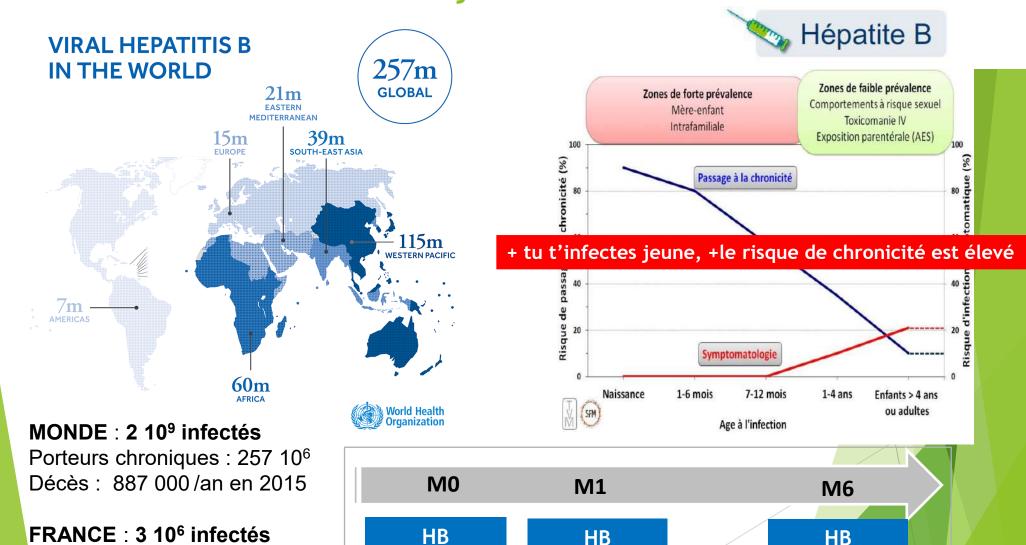


- Vaccin polysaccharidique
- ▶ Efficacité relative : 50 à 65%
- ▶ Recommandations :

Séjours prolongés dans les pays où l'hygiène est précaire (ex : Inde)

Ne doit pas se substituer aux mesures de précaution habituelles (eau, aliments, lavage des mains)

Inefficacité du vaccin avant 2 ans Hyporéponse possible par la répétition des injections

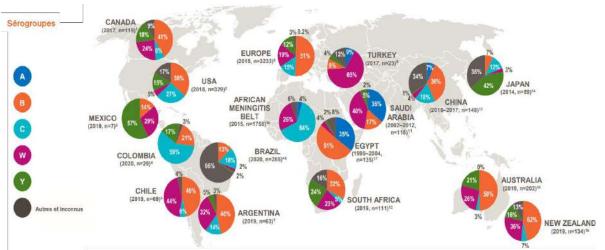


Porteurs chroniques : 300 000
Nouveaux cas : 3000 / an

* Enfants : Engerix B10 μg ou HBVaxpro 5 μg

Décès: 1 300 / an

* Adultes : Engerix B20 μg ou HBVaxpro 10 μg



- La létalité était de 12 % en France parmi les cas d'IIM survenus en 2017.
- En France: la vaccination contre la méningite C est obligatoire chez les nourrissons depuis le 1er janvier 2018 et recommandée chez les 2-24 ans non vaccinés. La vaccination contre les méningites A, B, C, W, Y est recommandée dans certains cas (populations à risque, aspléniques, voyageurs, au-contact d'un cas...).
- Monde : épidémie saisonnière dans la ceinture méningée +++



- Neisseria meningitidis, principalement de sérogroupes A, B, C, W et Y.
- Cause importante de morbidité et mortalité.
- Transmission interhumaine par les sécrétions rhinopharyngées lors de contacts proches. La transmission est favorisée dans le foyer familial ou les conditions de vie en collectivité
- Séquelles définitives dans 10 à 20 % des cas :
 - nécrose cutanée (10 %) avec ou sans amputation
 - déficit du neuro-développement (7 %)
 - surdité (4 % des cas),
 - d'épilepsie, de troubles visuels...





Anne GEDES



Infections invasives à méningocoque A, C, Y et W

→ vaccin quadrivalent conjugué

▶ Recommandé aux voyageurs :

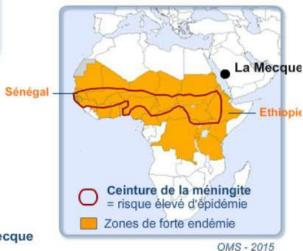
Zone d'endémie ("ceinture de la méningite") au moment de la saison sèche

Toute autre zone où sévit une épidémie si contact étroit et prolongé avec la population locale

▶ Recommandé aux professionnels de santé :

En activité dans une zone d'endémie ou au contact de réfugiés

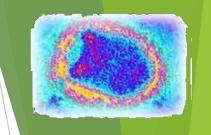
▶ OBLIGATOIRE pour les pélerins se rendant à La Mecque



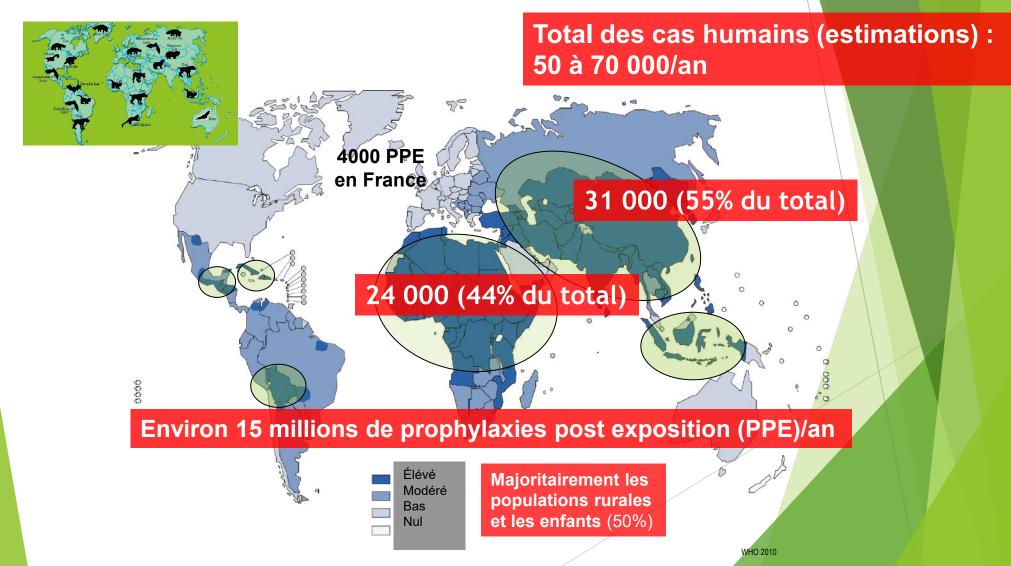
Recommandé en cas de grand rassemblement

Nourrissons 6 sem – 5 mois révolus : 1 dose* à M0 M2 et rappel à 12 mois Nourrissons 6 mois – 11 mois : 1 dose* et rappel à 12 mois

Enfants 12-23 mois : 1 dose* **
≥ 2 ans et adulte : 1 dose* **



EPIDEMIOLOGIE DE LA RAGE DANS LE MONDE





Rage

- ▶ Précautions Ne pas s'approcher des animaux (chiens)
- ▶ Vaccination 3 doses J0 - J7 - (J21)
- ▶ Recommandations

Tout séjour prolongé ou aventureux et en situation d'isolement dans un pays à haut risque

Tout particulièrement pour les jeunes enfants, dès l'âge de la marche



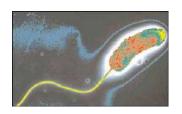




Risque faible Risque modéré Risque élevé

Vaccination en priorité pour les enfants dès l'âge de la marche.

CHOLERA



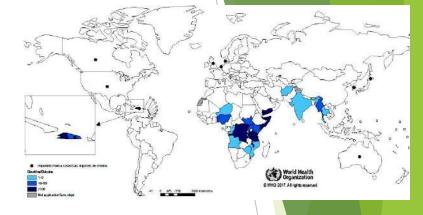
- 1,3 à 4 millions de cas / an
- 21 à 143 000 décès / an.
- Vaccin réservé aux PDS en mission en cas d'épidémie de choléra

4. Vaccinations en fonction de la saison et des facteurs de risque individuels

Grippe saisonnière



- ▶ Recommandation dans le calendrier vaccinal
- ▶ Voyage en groupe ou en bateau de croisière
- Personnel navigant des bateaux de croisières et des avions
- Personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs (guides)



Situations particulières

Déficit immunitaire, VIH, grossesse, maladie auto-immune, allergie...



LA RÈGLEMENTATION DE LA VACCINATION À L'OFFICINE

Dr Christophe WILCKE, Pharmacien d'officine (55), président de l'URPS Pharmaciens GE



Vaccination du voyageur

12 Mai 2023

LA RÈGLEMENTATION DE LA VACCINATION À

1- LA VACCINATION ANTIGRIPPALE À L'OFFICINE

Expérimentation :

Décret no 2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034676756

- ► <u>Suite à l'expérimentation de 2018</u> de vaccination contre la grippe en pharmacie dans les 4 régions (Rhône-Alpes/Auvergne, Nouvelle Aquitaine, Hauts-de-France, Occitanie) → La <u>Loi de financement de la sécurité sociale</u> pour 2019 a intégré la vaccination antigrippale parmi les missions des pharmaciens d'officine
- En avril 2019 paraissent les textes réglementant cette activité et étendant la vaccination antigrippale à tout le territoire :

Décret n° 2019-357 du 23 avril 2019 relatif à la vaccination par les pharmaciens d'officine, fixant la liste et les conditions des vaccinations que les pharmaciens d'officine peuvent effectuer et donnant lieu à la tarification d'honoraire : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038409863

Arrêté du 23 avril 2019 fixant la liste des vaccinations que les pharmaciens d'officine peuvent effectuer en application du 9° de l'article L. 5125-1-1 A du code de la santé publique : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038409906

Arrêté du 23 avril 2019 fixant la liste et les conditions des vaccinations que les pharmaciens d'officine peuvent effectuer et donnant lieu à la tarification d'honoraire en application du 14° de l'article L. 162-16-1 du code de la sécurité sociale : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038409885

Arrêté du 23 avril 2019 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par les pharmaciens d'officine : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038409892

- Dès octobre 2019, les pharmaciens d'officine vaccinent contre la grippe saisonnière la population éligible recommandée par le calendrier vaccinal (sauf ceux ayant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure)
- Formés selon les objectifs du cahier des charges
- Déclarés à l'ARS
- Répondant aux conditions techniques (locaux, équipements, matériel...)
- Traçant le vaccin administré et l'acte



26 12 Mai 2023

LA RÈGLEMENTATION DE LA VACCINATION À

2- LA VACCINATION COVID-19 (dérogations durant la loi urgence)

<u>La crise sanitaire Covid-19 accélère l'adaptation de la règlementation sur la vaccination en officine</u>: pour faire face à une demande accrue et urgente de vaccinations de nouveaux professionnels de santé de pharmacie sont autorisés à prescrire et réaliser cette activité:

PRESCRIPTION :

- ✓ Les pharmaciens formés à la vaccination par la formation de droit commun peuvent prescrire et administrer le vaccin Covid (sauf pour les femmes enceintes, les personnes ayant des troubles de l'hémostase ou des antécédents de réactions anaphylactiques)
- ✓ Les pharmaciens formés dans la cadre dérogatoire peuvent prescrire et administrer le vaccin Covid (sauf pour les femmes enceintes, les personnes ayant des troubles de l'hémostase ou des antécédents de réactions anaphylactiques). Il peuvent être formés (sans déclaration obligatoire à l'ARS) par un professionnel de santé étant lui-même formé à la vaccination
- → Cette possibilité a été étendue à la vaccination contre la <u>grippe saisonnière</u> à partir de l'hiver 2021-2022 pour les personnes majeures figurant dans les recommandations du calendrier vaccinal (sauf pour les personnes ayant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure)

ADMINISTRATION:

✓ **Les préparateurs en pharmacie** (sous condition d'une formation spécifique à la vaccination contre la Covid-19, dispensée et attestée par un professionnel de santé formé à l'administration des vaccins)

Arrêté du 27 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043575801/2021-07-29/#LEGISCTA000043577222 Art 5) autorise les préparateurs en pharmacie à vacciner à l'officine sous la supervision d'un pharmacien

- Les étudiants en 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle court officine (à condition qu'ils aient suivi soit les enseignements théoriques et pratiques relatifs à la vaccination dans le cadre de leur cursus, soit une formation spécifique à la vaccination contre la Covid-19, dispensée et attestée par un professionnel de santé formé à l'administration des vaccins) sont autorisés à vacciner à l'officine sous la supervision d'un pharmacien
- → Cette possibilité pour préparateurs et étudiants en pharmacie a été étendue à la vaccination contre la grippe saisonnière à partir de l'hiver 2021-2022 par le même arrêté le 29 novembre 2021 pour favoriser la vaccination contre la covid-19 et contre la grippe saisonnière des personnes pour lesquelles cette double vaccination est recommandée

LA RÈGLEMENTATION DE LA VACCINATION À L'OFFICINE

3- LES NOUVELLES VACCINATIONS À L'OFFICINE

En avril 2022 suite à la signature de la Convention (applicable le 7 novembre 2022) entre la pharmacie et l'assurance maladie, paraissent les textes réglementaires suivants :

Décret n° 2022-610 du 21 avril 2022 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers et des pharmaciens d'officine :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045638858

Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste des vaccins que les pharmaciens d'officine sont autorisés à administrer en application du 9° de l'article L. 5125-1-1 A du code de la santé publique et la liste des personnes pouvant en bénéficier :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045638970

Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste et les conditions de vaccinations donnant lieu à la tarification d'honoraire dû au pharmacien d'officine en application du 14° de l'article L. 162-16-1 du code de la sécurité sociale: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045638979

La vaccination antigrippale est étendue :

Les pharmaciens formés et déclarés à l'ARS selon le droit commun*, peuvent prescrire et administrer le vaccin antigrippal aux personnes suivantes (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure)

- Les personnes majeures pour lesquelles cette vaccination est recommandée dans le calendrier vaccinal en vigueur
- Les personnes majeures non ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur
- Les personnes mineures ≥ 16 ans pour lesquelles cette vaccination est recommandée dans le calendrier des vaccinations en vigueur

(* Les pharmaciens, préparateurs et étudiants formés sont autorisés à administrer le vaccin sous la supervision d'un pharmacien formé)

La compétence d'administration est étendue à 14

nouvelles vaccinations:

L'objectif de cette nouveauté est d'améliorer

de Sand Thompselen do Grand Est

la couverture vaccinale et de faciliter le parcours des personnes ≥ 16 ans, pour lesquelles ces vaccinations sont recommandées Population cible:

Les personnes majeures

Les personnes mineures ≥ 16 ans

Diphtérie

Tétanos

- Poliomyélite
- Coqueluche
 - Papillomavirus humains •
- Infections invasives à pneumocoque
- Hépatite A
- Hépatite B
- Méningocoque de sérogroupe A, B, C, Y, W
 - Rage

pour lesquelles la vaccination est recommandée dans le calendrier vaccinal en vigueur

VACCINATION DU VOYAGEUR: Le pharmacien n'a la possibilité de vacciner que lorsque la personne appartient à une catégorie pour laquelle la vaccination est recommandée dans le calendrier vaccinal : par exemple l'hépatite A pour un départ à l'étranger ne fait pas partie des recommandations du calendrier



LA RÈGLEMENTATION DE LA VACCINATION À

EN RÉSUMÉ

2018

Expérimentation Vaccination antigrippale en officine

Formation Spécifique expérimentation

4 régions

- Rhône-Alpes/Auvergne
- Nouvelle Aquitaine
- Hauts-de-France
- Occitanie

Population cible

Personnes ≥ 18 ans ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur à l'exception des femmes enceintes et des personnes qui n'ont jamais été vaccinées contre la grippe

> **Application** 2017-2019

Avril 2019

Extension

Vaccination antigrippale en officine

Formation de droit commun

À tout le territoire Définition de :

- Population cible
- Objectifs pédagogiques
- Conditions techniques
- Honoraire

Population cible

Personnes majeures ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure

> Application en octobre 2019

Crise Covid 2021

Extension à la vaccination Covid

Prescription et administration

Formation de droit commun et dérogatoire

Population cible

- · Personnes majeures sauf femmes enceintes, personnes avant des troubles de l'hémostase ou des antécédents de réactions anaphylactiques
- Puis extension aux adolescents de 12 à 17 ans
- Puis extension au enfants de 5 à 12 ans
- Extension de compétences dérogatoire aux pharmaciens pour la vaccination contre la grippe saisonnière
- Extension de compétences dérogatoire aux préparateurs et étudiants 2ème et 3ème pour la vaccination Covid et contre la grippe saisonnière

Avril 2022

Extension d'autorisation d'administration de 14 nouvelles vaccinations par le pharmacien

(Convention avril 2022) Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche,

Papillomavirus humains, Infections invasives à pneumocoque. Hépatite A et B, Méningocoque de sérogroupe A, B, C, Y, W et

Population cible

Rage

- Les personnes ≥ 18 ans ciblées par les recommandations du calendrier vaccinal
- Les personnes mineures ≥ 16 ans ciblées par les recommandations du calendrier vaccinal
- (Les personnes ≥ 18 ans non ciblées par ces recommandations uniquement pour la grippe)

Application à partir du 7 novembre 2022 Perspectives 2023

En attente de parution des textes réglementaires permettant notamment la prescription des vaccinations autorisées par le pharmacien

Possibilité d'extension de la vaccination des voyageurs (hors recommandations du calendrier vaccinal)

LA RÈGLEMENTATION DE LA VACCINATION À L'OFFICINE

4- LES PERSPECTIVES 2023

En attente des textes réglementaires permettant selon les recommandations HAS

- > La prescription des vaccins autres que grippe et Covid
- La possibilité d'extension de la vaccination aux voyageurs (hors recommandations du calendrier vaccinal)
- ➤ L'élargissement de la vaccination aux 2-16 ans

Dans cet objectif, nous vous proposons de participer à une enquête dans votre pharmacie relative à la vaccination du voyageur





12 Ma

LA PRÉSENTATION DU QUESTIONNAIRE **PHARMACIE**

Dr Julien GRAVOULET, Pharmacien d'officine (54), secrétaire de l'URPS Pharmaciens GE



Vaccination du voyageur

31 12 Mai 2023

LA PRÉSENTATION DU QUESTIONNAIRE PHARMACIE

LES OBJECTIFS

Évaluer le parcours vaccinal et la demande patient à l'officine en rapport avec la vaccination du voyageur

QUI, QUAND, OU

Tout patient se rendant à l'officine entre le 12 mai et le 31 août 2023 dans le cadre d'un départ en voyage à l'étranger :

- 1. Patient présentant une ordonnance comportant un vaccin en rapport avec un départ à l'étranger
- 2. Patient présentant une ordonnance avec des médicaments évoquant un départ en vacances
- 3. Patient venant directement à l'officine pour un conseil ou une demande en lien avec un voyage



Vaccination du voyageur

LA PRÉSENTATION DU QUESTIONNAIRE PHARMACIE

LE QUESTIONNAIRE PAPIER / LE FORMULAIRE EN LIGNE

Merci de remplir ce questionnaire avec le Palient et de rentrer ces données en ligne à l'adresses suivante : https://link.lnfml.fr/secroyage ou bien en fisshant le code datamatrix ou le QR code. Merci de remplir ce questionnaire avec le Palient et de rentrer ces données en ligne à l'adresses suivante : https://link.lnfml.fr/secroyage ou bien en fisshant le code datamatrix ou le QR code. Merci de remplir ce questionnaire avec le Palient et de rentrer ces données en ligne à l'adresses suivante : https://link.lnfml.fr/secroyage ou bien en fisshant le code datamatrix ou le QR code. Merci de remplir ce questionnaire avec le Palient et de vaccination trop complique de prix du vaccin non remboursé trop centre de vaccination trop cologiné dievé	Adresse du formulaire	QR code ou Datamatrix
Merci de remplir ce questionnaire avec le bujent et de renter ces durind mois en ligne à l'adresse suivante : https://link.infni.fr/vocvoyse ou bien en flashant le code datamatrix ou le QR code. Date :	en ligne	à scanner
Marci de remplir ce questionnaire avec le patient et de rentrer ces donnée en ligne à l'adresse suivante : https://link.infinifix.coropase donnée en ligne à l'adresse suivante : https://link.infinifix.coropase donnée en ligne à l'adresse suivante : https://link.infinifix.coropase donnée en ligne à l'adresse suivante : https://link.coropase donnée en ligne à l'adresse suivante : https://link.coropase detevé d'accination trop élogine élevé	ALIDS .	A LIPS
Merci de remplir ce questionnaire avec le pleint et de renter ces ou homese en ligne à l'adresse suivante : https://linkimfn.h/avezvoyas ou bien en flashant le code datamatrix ou le QR code. Date:	QUESTIONNAIRE VACCINATIO	NOU VOYAGEUR À L'OFFICINE
Merci de remplir ce questionnaire avec le pleint et de renter ces ou homese en ligne à l'adresse suivante : https://linkimfn.h/avezvoyas ou bien en flashant le code datamatrix ou le QR code. Date:	a final framework from the GT dff Q EST	- The second sec
Conditions de réalisation de l'entretien: Ordonnance comportant un vaccin en rapport avec un départ à l'étranger		Si non, pourquoi :
Out bin en flashant le code datamatrix ou le QR code. Date: _ / _ / _ Insess de la pharmacie:		E belar trop court availt is depart
Date : _ / _		- I dicours du foculiation dep compile
- Yous ête-yous assuré que le patient était à jour dans ses vaccinations « classiques »: - Age :	ENWARDS ENAMED IN THE PROPERTY OF THE PROPERTY	☐ Centre de vaccination trop éloigné élevé
Qui		Vous êtes-vous assuré que le patient était à jour dans ses vaccinations « classiques » :
Code postal du lieu de résidence :		
Destination du voyage :		distribution and Association
Délai avant le départ : < 1 semaine < 2 semaines < 1 mois > 1 mois < Conditions de réalisation de l'entretien : Ordonnance comportant un vaccin en rapport avec un départ à l'étranger	Section 2 to the contract of	3 Venue directe à l'officine
Conditions de réalisation de l'entretien: Ordonnance comportant un vaccin en rapport avec un départ à l'étranger		
Conditions de l'entretien : Ordonnance comportant un vaccin en rapport avec un départ à l'étranger	Detail avant le depart : 🗆 < 1 semaine 🗀 < 2 semaines 🗀 < 1 mois	I N N N N N N N N N N N N N N N N N N N
Ordonnance comportant un vaccin en rapport avec un départ à l'étranger	Conditions de réalisation de l'entration :	
Ordonnance avec médicaments évoquant un départ en vacances		
Venue directe à l'officine		lequel il va voyager
Ordonnance comportant un vaccin en rapport avec un départ à l'étranger Le patient achète-t-il le vaccin (si non remboursé): Oui Non		
Le patient achètect-til le vaccin (si non remboursé):	- Tende directe a folicine	
Le patient acnete-t-il le vaccin (si non rémodurse): Oui Non - Le patient pose-t-il spontanément des questions sur la vaccination: Oui Non - Engagez-vous la discussion sur la vaccination: Oui Non - Orientez-vous le patient vers un centre de vaccination international: Oui Non - Est-ce que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible: - Oui Non - Vous êtes-vous assuré que le patient était à jour dans ses vaccinations « classiques » : - Oui Non - Pensez-vous que le patient réaliser la vaccination: Oui Non - Pensez-vous que le patient réaliser la vaccination: Oui Non - Pensez-vous que le patient réaliser la vaccination: Oui Non - Pensez-vous que le patient réaliser la vaccination: Oui Non - Pensez-vous que le patient réaliser la vaccination: Oui Non - Pensez-vous que le patient accepterait que le pharmacien prescrive les vaccins in cessaires : - Oui Non - Est-ce que le patient accepterait que le pharmacien prescrive les vaccins in cessaires : - Oui Non - Est-ce que le patient accepterait que le pharmacien prescrive les vaccins in cessaires : - Oui Non - Est-ce que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible : - Oui Non - Pensez-vous que le patient réaliser la vaccination : Oui Non - Pensez-vous que le patient réaliser la vaccination : Oui Non - Pensez-vous que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible : - Oui Non - Pensez-vous que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible : - Oui Non - Pensez-vous que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible : - Oui Non - Pensez-vous que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible : - Oui Non - Pensez-vous que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible : - Oui Non - Pensez-vous que le		
Engagez - vous la discussion sur la vaccination:	하는 사람이 하는데 이번 회에 가게 되었다. 그리고 있는데 하는데 하는데 이번에 가장 살아지면 하는데 하는데 하는데 하는데 하는데 하는데 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그	international
- Engagez-vous la discussion sur la vaccination :		- Est-ce que le patient accepterait que le pharmacien prescrive les vaccins nécessaires :
- Est-ce que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible :	- Engagez-vous la discussion sur la vaccination : ☐ Oui ☐ Non	
- Est-ce que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible :	- Orientez-vous le patient vers un centre de vaccination international : Oui	- Est-ce que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible :
- Vous êtes-vous assuré que le patient était à jour dans ses vaccinations « classiques » : Oui	- Est-ce que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible :	
- Vous êtes-vous assuré que le patient était à jour dans ses vaccinations « classiques » : Oui	□ Oui □ Non	- Pensez-vous que le patient réalisera la vaccination : Oui Non
Délai trop court avant le départ	- Yous êtes-vous assuré que le patient était à jour dans ses vaccinations « classiques » :	
- Le patient pose-t-il spontanément des questions sur la vaccination :	□ Oui □ Non	☐ Délai trop court avant le départ ☐ Patient anti-vaccin
- Le patient pose-t-il spontanément des questions sur la vaccination :	2. Ordonnance avec médicaments évoquant un départ en vacances	☐ Parcours de vaccination trop compliqué ☐ Prix du vaccin non remboursé trop
- Engagez-vous la discussion sur la vaccination :	#### 1000 000 000 000 000 000 000 000 00	☐ Centre de vaccination trop éloigné élevé
Si oui, que faites-vous : Yous lui délivrez une information sur les vaccinations obligatoires pour le pays dans lequel il va voyager Yous lui remettez un document issu de : Yotre LGO Un site internet, précisez lequel		- Voire êtec voire acciné que le nation était à jour dans ses vaccinations « classiques » :
lequel il va voyager Vous lui remettez un document issu de : Votre LGO Un site internet, précisez lequel	Si oui, que faites-vous :	
☐ Yous lui remettez un document issu de : ☐ Yotre LGO ☐ Un site internet, précisez lequel	가게 된 어느 어느 없는데 그렇게 하는 일어가 있는데 이 아들에게 되었다면 되었다면 되었다면 하는데 되었다면 하는데 하는데 되었다면 하는데 되었다면 하는데 하는데 하는데 되었다면 되었다.	
□ Votre LGO □ Un site internet, précisez lequel		
Vous l'orientez vers : □ Son médecin traitant □ Un centre de vaccination	□ Your l'orientez vers : □ Son médecin traitant □ Un centre de vaccination	
international		
- Est-ce que le patient accepterait que le pharmacien prescrive les vaccins nécessaires :		
□ Oui □ Non		
- Est-ce que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible :	- Est-ce que le patient accepterait de réaliser l'injection à l'officine si c'était possible :	
□ Oui □ Non		
- Pensez-vous que le patient réalisera la vaccination : Oui Non	- Pensez-vous que le patient réalisera la vaccination : 🗌 Oui 🗆 Non	

Formulaire accessible en ligne par l'adresse ou en scannant directement le QR code ou datamatrix

Possibilité de remplir le formulaire directement en ligne en présence du patient ou d'abord le questionnaire papier puis de l'enregistrer en ligne après

> Les 3 cas possibles

Vaccination du voyageur - URPS Pharmaciens GE - 2023



Temps d'échange Questions / Réponses





Vaccination du voyageur

4 12 Mai 2023